



## Pièces justificatives à joindre à votre dossier

- la notification d'attribution d'une pension d'invalidité par la Sécurité sociale
- les décomptes des rentes perçues depuis la mise en invalidité
- la copie de l'avis d'imposition : à fournir chaque année

Intérimaires Prévoyance se réserve le droit de réclamer toute autre pièce justificative.

## Contacts

Vous avez des questions sur votre régime de prévoyance :



**[www.interimairesprevoyance.fr](http://www.interimairesprevoyance.fr)**

Utilisez le formulaire contact dans votre espace intérimaire.



0 974 507 507 (Coût d'un appel local)

du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00.

**ATTENTION : Le paiement des prestations se fait exclusivement par virement.**

**Vous devez enregistrer ou vérifier vos coordonnées bancaires dans votre espace client intérimaires prévoyance. (L'envoi d'un code de sécurité par sms vous oblige également à enregistrer votre numéro de téléphone portable).**

- \* Portabilité conventionnelle : concerne la période du mois qui suit la fin de la mission pendant laquelle vous conservez vos garanties, sous condition d'être inscrit à Pôle Emploi.
- \* Portabilité légale : concerne la période pendant laquelle vous conservez vos garanties. Elle suit la fin de votre mission pendant une durée égale à celle de votre dernier contrat de mission s'ils sont consécutifs chez le même employeur sans pouvoir excéder 12 mois, sous condition d'indemnisation de Pôle emploi.

Les données personnelles collectées et traitées sont nécessaires aux fins de l'exécution du contrat. Ces informations sont obligatoires et ne sont destinées qu'aux services compétents intervenant dans ce cadre ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour la (ou les) finalité(s) déclarée(s).

Les données personnelles recueillies ne sont pas conservées au-delà des durées applicables de prescription et de conservation des documents comptables.

Toute personne concernée peut demander l'accès, la rectification, l'effacement, une limitation ou opposition au traitement, la portabilité de ses données, ou introduire une réclamation ou des directives post mortem en écrivant à: PRIMA SA, 37 boulevard Brune, 75014 PARIS.

Intérimaires Prévoyance est géré par PRIMA SA - MEMBRE DU GROUPE AG2R LA MONDIALE - Société anonyme d'assurances régie par le code des assurances, au capital de 30.489.803,45 euros, dont le siège social est situé 37 boulevard Brune, 75014 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 333 193 795, et coassuré par APICIL Prévoyance et KLESIA Prévoyance